

## Quel futur pour St-Barth Collectivité d'Outre-Mer ?

# «Le véritable enjeu de notre développement est son harmonie entre le développement économique, la préservation de la ressource naturelle et la satisfaction des besoins de la population.»

Michel Magras Sénateur de Saint-Barthélemy et Président de la Délégation sénatoriale à l'Outre-mer



Adjoint au Maire de 1995 à 2007, puis premier vice-président de la Collectivité en 2007, conseiller général de 1998 à 2007, sénateur de Saint-Barthélemy depuis 2008, Michel Magras a œuvré à l'érection de Saint-Barthélemy en Collectivité d'Outre-Mer puis à sa gestion en travaillant aux côtés de Bruno Magras. C'est d'ailleurs son frère qui lui a demandé en 1994 d'arrêter ses activités associatives pour entrer avec lui en politique. Après l'élection de Bruno Magras en juin 1995, Michel, pour son premier mandat (1995 / 2001), a occupé le poste d'adjoint au Maire chargé des sports, de l'environnement et des relations avec les associations. Il a ainsi écrit et mis en place la politique sportive municipale : plaine des jeux de Saint-Jean, terrains de proximité dans les quartiers et toutes les aides au mouvement associatif local et aux jeunes sportifs. En 2007, année au cours de laquelle Saint-Barthélemy est devenue collectivité, en sa qualité de vice-président, le Président lui a confié par délégation, la responsabilité des affaires portuaires, un domaine dont il a continué à s'occuper pendant ses fonctions de conseiller général de 1998 à 2007. Il a ainsi solutionné deux problématiques majeures : le paiement de la redevance passagers et le conflits des bateaux de croisière faisant escale à Saint-Barth en mettant en place une limitation

de 800 passagers (actuellement 1200, avec une possibilité pour le conseil exécutif de déroger pour un charter exceptionnel). « Tout ce que j'ai pu réaliser comme élu, je l'ai d'abord fait pour servir mon île et l'intérêt collectif. Je l'ai fait au nom du groupe auquel j'ai toujours appartenu en n'oubliant jamais que je devais m'occuper de « Saint-Barth d'abord » mais que j'étais aussi à partir de 1998, un élu du département de la Guadeloupe puis à partir de 2008, un sénateur de la République chargé de voter les lois et de contrôler l'action du gouvernement. » La liste des actions fortes qu'il a piloté et mené à terme est trop longue pour en faire ici une énumération exhaustive mais citons tout de même la création de la réserve marine en octobre 1996 (action lancée dès 1986), le plan municipal de l'environnement, la politique de traitement des déchets (tri sélectif, collecte sélective, aménagement de l'espace propreté, valorisation des déchets, la mise en place du règlement local de publicité (publié en mai 2003), la protection des plages, des étangs (trois arrêtés de biotopes) et des sites remarquables (météo et Fort Karl valorisé par le conservatoire du littoral), la réflexion sur la construction de la nouvelle capitainerie, et la mise en place du plan de sûreté du port.

**Pour honorer les dix ans d'évolution statutaire de l'île devenue Collectivité d'Outre-Mer le 15 juillet 2007, nous avons demandé à Michel Magras, Sénateur de Saint-Barthélemy et Président de la Délégation sénatoriale à l'Outre-mer sa vision de l'avenir de l'île. Propos recueillis par Cécile Lucot.**

*Journal de Saint-Barth : Quels sont pour vous les événements majeurs à retenir pendant ces dix ans de Collectivité d'Outre-Mer ?*

Michel Magras : En tant que législateur, j'ai eu l'honneur de prendre une part active à l'évolution de notre statut ces neuf dernières années. La loi organique de 2007 constitue l'acte posant les fondations. Je rappelle que le statut actuel de Saint-Barthélemy a en réalité très largement entériné la pratique d'administration de la commune, gérée quasiment comme une collectivité autonome. Un statut n'est pas figé, il a vocation à évoluer pour s'adapter et s'améliorer.

L'accession au statut de PTOM a été à mon sens la première étape à retenir au rang des événements majeurs. En effet, si nous étions demeurés RUP, les textes européens auraient continué de s'appliquer de plein droit y compris dans les matières transférées à la collectivité. Or, notre statut repose sur la volonté d'adapter les normes à la taille de notre territoire et rester soumis au droit européen aurait été contradictoire. D'un côté nous simplifierions, de l'autre nous conserverions des normes souvent exorbitantes. Enfin, il est important de souligner que notre statut européen ne nous empêche pas de nous inspirer des normes européennes d'autant plus que nous sommes liés à l'Union Européenne par la décision d'association dont le fondement est la promotion des valeurs européennes.

Viennent ensuite les deux textes qui ont modifié la loi statutaire et que j'ai portés au Sénat. Il va sans dire que chaque fois que je suis intervenu en ma qualité de législateur, cela a été en parfaite symbiose avec la collectivité et que ces aboutissements sont le fruit d'un travail en commun.

Ainsi, en premier lieu dans l'ordre chronologique, la proposition de loi organique tendant à permettre à Saint-Barthélemy d'imposer les revenus de source locale adoptée en 2010 a parachévé notre autonomie budgétaire en clarifiant la répartition de l'imposition entre l'Etat et la collectivité. Or, l'autonomie statutaire passe par l'autonomie fiscale. En levant l'ambiguïté qui subsistait en matière de répartition du droit d'imposer, la loi organique de 2010 a amené l'autonomie fiscale à son terme.

Puis, en 2014, la proposition de loi organique portant diverses dispositions relatives à Saint-Barthélemy a opéré d'autres ajustements statutaires. D'une part, elle a transféré à la collectivité une nouvelle compétence en matière de location de véhicules terrestres à moteur, lui permettant de réglementer l'activité des loueurs de voitures. Par ailleurs, ce texte a opéré plusieurs ajustements. La pratique du

statut avait en effet mis en évidence les points qui méritaient d'être améliorés. C'est le cas par exemple pour ce qui concerne l'immatriculation des navires, le fonctionnement des institutions de la collectivité ou encore les relations avec le conseil économique, social et environnemental territorial.

Le règlement de la DGC est l'autre point marquant de notre évolution. Comme chacun le sait, depuis 2008, cette question empoisonnait littéralement nos relations avec l'Etat. Chaque année, ce sujet faisait l'objet de discussions avec le gouvernement. En 2014, après plusieurs tentatives, le Sénat avait adopté à mon initiative un amendement au projet de loi de finances inscrivant la proposition qui a finalement été retenue et qui est en vigueur aujourd'hui. L'Assemblée nationale ne l'ayant pas maintenue dans le texte, la proposition avait été arbitrée et annoncée par le Président de la République le 8 mai 2015 à l'occasion de sa visite à Saint-Barthélemy. Désormais, Saint-Barthélemy reverse 2,5 millions d'euros au lieu de 5,6 millions à l'Etat au titre de la DGC. En contrepartie, nous avons, certes, renoncé au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), mais sans regret, cette clause étant davantage cohérente avec notre statut.

Enfin, plus récemment, la création de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) est une autre avancée qui marque un pas de plus vers la réalisation du projet d'adaptation et de rapprochement de l'administration au bénéfice de la population de Saint-Barthélemy. La création de la CPS est une déclinaison dans le secteur ô combien fondamental qui est celui de la protection sociale.

*Dix ans, c'est à la fois un laps de temps long et court, quels sont les dossiers que vous auriez aimé voir aboutir et qui n'ont pas pu encore être réalisés ? Avez-vous bon espoir d'y arriver dans les prochaines années ?*

Depuis 2014, de nombreuses questions ont été réglées. Peut-être faut-il y voir un lien avec mon élection à la présidence de la délégation sénatoriale aux outre-mer qui a offert à Saint-Barthélemy une plus grande visibilité parlementaire. 2014 est aussi l'année de ma réélection, clôturant un premier mandat que j'avais beaucoup consacré à mettre à mal les clichés qui nous étaient préjudiciables auprès de mes collègues sénateurs et de l'Etat en général. Dans les deux cas, je ne peux que me réjouir d'avoir contribué utilement aux intérêts de Saint-Barthélemy.

Aujourd'hui, la convention fiscale reste le sujet le plus important à régler.

Elle est obligatoire aux termes de la loi organique de 2010 évoquée plus haut alors qu'elle était prévue « en tant que de besoin » par le texte de 2007. Compte tenu de notre imposition, l'absence de convention fiscale n'est pas à la défaveur de l'Etat qui ne voit pas d'urgence à conclure une convention fiscale. Toutefois, non seulement elle s'impose par la loi mais aussi elle est rendue nécessaire par la perspective probable de la mise en place du prélèvement à la source au titre de la lisibilité des règles d'imposition. J'ai donc bon espoir d'une issue dans les prochains mois, voire avant.

*En termes de développement économique, quelles sont les perspectives d'avenir de Saint-Barth ?*

Nous ne cessons de répéter que notre économie est certes particulièrement dynamique mais fragile. C'est le propre des économies mono sectorielles et insulaires de surcroît. Ces dernières années, Saint-Barthélemy a vu émerger la concurrence des îles voisines. Son savoir-faire, son expérience en matière de tourisme et sa renommée doivent lui permettre d'y faire face.

Cela pourra se faire à condition que ses représentants restent vigilants et réactifs afin que l'environnement législatif, réglementaire et normatif en général continue de favoriser les conditions d'exercice de l'activité économique. Je pense notamment aux questions liées à la compétitivité telles que les charges.

Mais le véritable enjeu de notre développement est son harmonie entre d'un côté le développement de l'activité économique et de l'autre la préservation de la ressource naturelle et la satisfaction des besoins essentiels de la population, tels que le logement ou les équipements collectifs. Sur un territoire aussi étroit que le nôtre, l'articulation suppose de rechercher en permanence le point d'équilibre entre ces différents besoins, surtout qu'ils peuvent parfois être contradictoires.

Le déploiement du numérique reste un des moyens de créer une continuité territoriale avec le reste du monde. Il me semble en outre la voie privilégiée pour le désenclavement de l'île. Et, quoi qu'il en soit, l'équilibre que j'évoquais passe par l'engagement de Saint-Barthélemy sur la trajectoire de la transition énergétique. Elle est à la fois essentielle au titre de la satisfaction des besoins mais c'est aussi une source de développement économique, dès lors qu'elle est source d'innovation.